

 académie Versailles direction des services départementaux de l'éducation nationale Essonne éducation nationale	 Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE	Nom de l'école et commune : Ecole maternelle de Mondétour ORSAY
	Procès - verbal du Conseil d'école	
Conseil d'école n° 3	Date : 15 /06 /2017	Durée : 2 heures (18h30 – 20h 30)
Participants		
Représentants des parents d'élèves : (FCPE et GIPO) Mme AUSSAGUES Mme DELAUNAY Mme GUIONNEAU Mme HOAREAU Représentants de la mairie : M. MISSENARD, Adjoint aux affaires scolaires	Enseignants M. MARECHAL Direction/GS Mme GOUNOT PS M. DUMAS-PILHOU MS Mme CHELINI mi –temps sur GS et MS Mme KRAEMER PS/MS	

Président de la séance : M. MARECHAL, directeur de l'école	Secrétaire de séance : Mme Sarah KRAEMER
--	--

Ordre du jour :

A - l'école

- 1 - les effectifs rentrée 2017
- 2- nombre de classes et prévisions d'effectifs
- 3 - organisation de l'école, direction, temps de décharges
- 4 - organisation de l'accueil, le matin
- 5 - coopérative scolaire : compte rendu financier
- 6 - projet d'école : point sur les actions de l'année
- 7 - projets divers : point sur la classe d'eau
- 8 - Rencontres parents - enseignants
- 9 - Fréquentation de la bibliothèque de quartier
- 10 -Divers : sorties, classe transplantée, participation au cross

B - la mairie

- 1- travaux dans l'école : demandes formulées, coin jardin : budgétisation et planning
- 2 - sécurisation de la porte d'entrée de l'école côté compagnon du rabot / cantine
- 3 - abords de l'école : sécurisation du câble de téléphone
- 3 - rythmes scolaires

C - Questions diverses

- 1- santé : intervention des médecins

Remarque préliminaire :

Le représentant de la mairie ayant d'autres obligations, il est convenu de traiter tous les sujets relevant de la mairie en priorité.

Le présent procès- verbal rend compte des sujets selon l'ordre du jour.

A - L'école

1- Effectifs de la rentrée 2017

Les chiffres ont été remontés régulièrement au fil de l'évolution.

Tous les inscrits sont saisis dans base élèves : 131 élèves y figurent.

Ils se répartissent comme suit :

44 PS

40 MS

47 GS

Le Comité technique pour la carte scolaire s'est réuni le 13 juin :

La mesure retenue est une création conditionnelle et par suite :

- ouverture septembre 2017 à 5 classes
- comptage à la rentrée
- confirmation de la création si les effectifs sont avérés.

Lors du Conseil Départemental (CDEN) du 27 juin, la carte scolaire sera à nouveau étudiée. Notre situation est nette : 7 élèves au- dessus du seuil de création de 124.

Le représentant de la mairie reprendra contact avec M. l'Inspecteur pour évoquer la situation des effectifs de l'école.

2- Effectifs prévisionnels à venir

Depuis 3 ans, en fonction des effectifs prévisionnels fournis en partie par la mairie, au mois de décembre, nous nous retrouvons en situation de fermeture.

Le directeur distribue un document contenant des tableaux reproduits ci- dessous.

Les tableaux sont observés et commentés.

Un examen des effectifs de l'école sur les 7 dernières années montre que:

- nous ne sommes jamais descendus en dessous de 125 élèves.
- notre moyenne s'établit à 130 élèves

D'autre part, le delta est important entre les effectifs prévisionnels de 109 qui conduisent inmanquablement à une fermeture et les 131 inscrits de juin.

Le représentant de la mairie en convient.

- Il prendra contact avec les services pour étudier les moyens d'affiner ces prévisions.

- **Evolution des effectifs depuis 2011, avec 5 classes**

2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
136	141	125	126	127	127	131

- **tableau récapitulatif des prévisions d'effectifs.**

	Effectifs prévisionnels de décembre 2016	Fiches d'inscriptions reçues de la mairie et validées dans base élèves	Elèves déjà scolarisés en 2016 – 2017 et changeant de niveau	TOTAL A + B
		A	B	
PS	31	44		44
MS	34	6	34	40
GS	44	1	46	47
	109		Au 07 /06/ 2017	131

3- direction, temps de décharges, organisation de l'école

3- 1 direction

M. MARECHAL, actuel directeur a fait valoir ses droits à la retraite.

Il a été convenu avec M. l'Inspecteur de la circonscription d'Orsay que la direction serait assurée de la façon suivante pour l'année scolaire 2017 – 2018 :

- De la rentrée au 28 avril : Mme Cuny sera chargée de la direction.
- A compter du 28 avril, Mme CHELINI, reprenant à temps complet après son mi-temps de droit, assurera la direction, poste qu'elle avait obtenu au mouvement.

3- 2 temps de décharge

1 poste à temps plein apparaît donc sur l'école :

- ¼ de décharge syndicale de M. Dumas Pilhou ;
- ¼ de décharge de direction de Mme CUNY, chargée de direction ;
- ½ temps de service de Mme CHELINI

Les éventuelles modifications de la quotité de décharge de M. DUMAS PILHOU, seront prises en compte.

3- 3 Organisation de l'école

Elle a fait l'objet d'un conseil des maîtres au cours de laquelle une structure a été arrêtée.

4 - Accueil des enfants, le matin

Dans le cadre du plan alerte attentats, la consigne avait été donnée d'éviter les attroupements aux abords des écoles.

- 2 accueils distincts avec accès filtrés avaient été prévus.
- Le même dispositif sera reconduit l'an prochain.

A la rentrée, d'autres consignes de sécurité peuvent être édictées et donc à intégrer.

5 - Coopérative scolaire

Le mandataire a présenté les comptes aux représentants des parents d'élèves. (Ils le seront une dernière fois en septembre pour le compte rendu financier.)

Actuellement, le compte est crédité de 2 500 €.

Il reste des dépenses à engager pour les sorties de fin d'année de 3 classes. Elles seront payées intégralement par la coopérative.

La subvention municipale a été virée. Elle s'élève à 225 € par classe soit 1125 € pour l'école.

Les dépenses liées à la classe d'eau sont couvertes par la subvention de 1200 € qui sera reversée après présentation des factures acquittées.

6 - Projet d'école : actions de l'année

6 – 1 Volet culture littéraire

La bibliothèque de l'école est maintenant opérationnelle et sa fréquentation par les classes est régulière.

Les retours sur la possibilité d'emprunter un livre de manière hebdomadaire sont très positifs.

L'action autour des ouvrages d'un auteur sera reconduite.

Des démarches pour la venue d'un spectacle sont en cours.

6 -2 Evaluation positive :

L'utilisation du cahier de réussite a trouvé son rythme de croisière.

Les deux moments de rencontres avec les parents, à l'issue de chaque semestre, en janvier et en juin, pour évoquer la scolarité des enfants et échanger sur le cahier de réussite sont institués.

- L'usage du cahier de réussite a mis en évidence quelques coquilles à rectifier.

6– 3 Règles de vie : le projet sera reconduit et amplifié.

6 – 4 volet culturel : Activités culturelles via la mairie et son le service culturel

La responsable du service culturel est venue présenter les actions de la nouvelle saison.

Les enseignants se sont inscrits.

L'équipe enseignante souligne sa grande satisfaction pour la qualité des actions proposées en 2016/2017.

7- Classe d'eau

Le projet est bien avancé.

Il se terminera le 30 juin par une exposition à laquelle seront conviés les parents des deux classes.

De nombreuses sorties ont été programmées.

8- Rencontres avec les parents

Les rencontres de juin ont été fixées pour chaque classe.

Un « doodle » a été mis en place pour s'inscrire dans un créneau horaire. .

9 - Fréquentation de la bibliothèque de quartier

Les enseignants ont obtenu des créneaux disponibles auprès du personnel de la bibliothèque de Mondétour (personnel CAPS).

Ce dispositif sera reconduit l'an prochain.

10 - divers

10 – 1 classe transplantée

Aucun enseignant ne s'est porté volontaire pour déposer un dossier.

Il n'y aura donc pas de classe transplantée l'an prochain.

10 – 2 Participation au cross

L'équipe enseignante regrette le changement de lieu pour l'organisation du cross. Après une participation dans ce nouvel endroit, ils ont décidé de s'abstenir. L'athlétisme figure dans la programmation des activités sportives.

A- La mairie

1- Travaux

1 -1 Aménagement du jardin

Il est prévu. Le chiffrage du prestataire sollicité était trop élevé et n'a pas été retenu. D'autres pistes sont à l'étude. Un financement en fonction des reliquats budgétaires devrait couvrir cette dépense. Le jardin sera réalisé au cours de l'année scolaire 2017-2018.

1 -2 Réfection des cages d'escalier

Elle devrait avoir lieu pendant l'été. Elle ne sera pas réalisée par les services municipaux en raison des hauteurs sous plafond élevées. Une entreprise qui est venue métrer assurera ce chantier.

1 - 3- Sécurisation de la porte côté parking des Compagnons du Rabot , suite aux intrusions dans le réfectoire.

Elle est prévue. La pose d'un volet roulant est budgétée. La pose d'alarme est à l'étude pour décourager des intrusions dans la cantine.

1 – 4 Divers

D'autres travaux ont fait l'objet de demandes. Notamment, l'élimination de la partie en terre le long du grillage et son remplacement par du bitume ou du ciment.

Les vitres de l'école seront nettoyées pendant les grandes vacances. Une entreprise est venue métrer.

- classe de MS : Les travaux ont été effectués aux vacances de printemps. L'enseignant en est très satisfait.

2 - Abords de l'école : sécurisation du câble de téléphone qui pend le long d'un poteau

La société « Orange » a été contactée. Mais ce n'est pas elle qui intervient. C'est un sous-traitant. Affaire à suivre. La mairie va les relancer.

3 – Rythmes scolaires

Dans l'attente de la publication des décrets relatifs à la modification possible des rythmes scolaires, la mairie précise qu'elle ne change rien pour l'année scolaire 2017 /2018.

L'aménagement actuel avait été adopté après une large consultation (plus de 50 réunions). Selon les bilans d'étapes et les retours des conseils périscolaires, cet aménagement des rythmes scolaires donne satisfaction.

Si une modification devait intervenir, elle le serait de nouveau après une consultation de tous les interlocuteurs concernés.

C - Questions diverses

- 1- santé : intervention des médecins

Les PS et les MS dépendent du médecin de la PMI.

Ceux de GS du médecin scolaire.

Les médecins traitants selon les besoins peuvent les contacter.

Il est rappelé que l'administration de prescriptions se fait après établissement d'un PAI.

A 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, le conseil se sépare.

Fait à : Orsay, Le : 19 06 2017	<i>Le secrétaire de séance (Nom, prénom et signature)</i> Sarah KRAEMER	<i>Le président du conseil d'école (Nom, prénom et signature)</i> Stéphane MARECHAL
--	--	--